

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Recrutement d'un Adjoint au Responsable de l'espace Raseteau chargé de l'information jeunesse et d'un Assistant d'Enseignement Artistique et modification/mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1 / Recrutement d'un Adjoint au Responsable de l'espace Raseteau chargé de l'information jeunesse

A la suite de la vacance du poste d'Adjoint au Responsable de l'espace Raseteau chargé de l'information jeunesse suite à la mutation de l'agent l'occupant, il est nécessaire de recruter.

Je vous propose donc d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste, la recherche d'un fonctionnaire ayant été infructueuse.

2 / Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe suite au recrutement d'un professeur de formation musicale titulaire

Par ailleurs, suite au recrutement d'un nouveau professeur de formation musicale, assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe titulaire, il convient de créer un nouveau poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet.

Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1^{er} février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°3 du bureau du 10 décembre 2012 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

1 / CONSIDERANT que le service jeunesse/animation a besoin pour son bon fonctionnement d'un adjoint au responsable de l'espace Raseteau chargé de l'information jeunesse,

CONSIDERANT qu'à défaut de candidatures d'agent titulaire ou lauréat de concours correspondant au profil du poste, celui-ci peut être pourvu par un agent non titulaire conformément à l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 susvisée,

2 / CONSIDERANT que le conservatoire Clément Janequin a besoin pour son bon fonctionnement d'un poste de professeur de formation musicale au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet suite à la mutation du précédent professeur ayant le grade de professeur d'enseignement artistique hors classe,

Délibération du bureau prise par délégation

du 25 mars 2013

n° 2

page 2/2

Le bureau, après en avoir délibéré, décide :

1/ le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur le poste d'Adjoint au Responsable de l'espace Raseteau chargé de l'information jeunesse et rémunéré sur la base du grade d'animateur à l'indice brut 325 à compter du 1er avril 2013 et le coût de ce recrutement, soit 30088€ en année pleine, est inscrit au budget 2013.

d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2/ la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe pour occuper les fonctions de professeur de formation musicale à compter du 1er avril 2013. Le coût de ce recrutement n'engendre aucune dépense supplémentaire sur le budget 2013.

Le tableau des effectifs est arrêté comme suit : (voir annexe)

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 27/03/13, n° 1916
Publié au siège de la CAPC, le 27/03/13

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER